Région BRETAGNE

La Région soutient l'engagement associatif

Vous êtes élu·e dans une association bretonne ?

Bénéficiez d'une aide à la mobilité sur le réseau TER BreizhGo !

→ Pour toute personne élue au CA d'une association bretonne en 2022 ou 2023, âgée de plus de 16 ans et effectuant minimum 1 heure d'activité bénévole par semaine.

→ Un bon d'achat de 110 € (maximum) pour se déplacer partout en Bretagne en TER BreizhGo.

→ Offre limitée aux 1 000 premiers candidat·es éligibles (1 bénéficiaire par association).

Plus d'infos sur bretagne.bzh/engagement-asso